

**Stage / formation
syndicale**

AED / AUTO-DEFENSE !

CONNAITRE SES DROITS,

LES DEFENDRE ET

EN GAGNER DE NOUVEAUX

18 mars 2021

**29 Bd longchamp
13001 Marseille**



sudeducation13.ouvaton.org



@sudeducation13

**éducation
Sud**

SUD éducation 13

29 Bd Longchamp,

13001 Marseille

04 91 91 99 78

sudeduc13@sudeducation.org

Pourquoi ce stage ?

Les AssistantEs d'éducation sont parmi les personnelEs les plus précaires de l'Education nationale (contrats d'un an, faibles salaires, temps partiels...). Cette précarité entraîne de nombreuses difficultés pour défendre ses droits et résister aux pressions diverses et variées que celles et ceux-ci peuvent subir. Malgré cette situation, de nombreux abus supplémentaires sont commis par certainEs chef-fes d'établissements pour lesquels la précarité n'est jamais suffisante. Il est donc particulièrement important de **connaître ses droits** pour **pouvoir les défendre**.

Cependant, nous pensons que défendre les droits existants n'est pas suffisant pour améliorer les conditions de travail et de vie des AED. **Pour obtenir de nouveaux droits**, il est indispensable que les AED s'organisent collectivement et fassent le point ensemble sur leurs revendications.

Ce stage sera animé par des militant-es AED et enseignant-es de SUD éducation 13

Pour qui ?

Ce stage est **ouvert à toutes et tous les AED** du département des Bouches-du-Rhône.

Il est **également ouvert à d'autres personnels** qui souhaitent se former aux droits des Assistants d'Education **afin d'agir avec elles et eux dans leurs établissements**.

Comment s'inscrire ?

La formation syndicale est un droit pour tous les personnels de l'Education nationale, quel que soit leur statut (titulaire ou contractuelEs) et leur corps de métier. Vous avez le droit à un congé de formation syndicale **d'une durée maximale de 12 jours** ouvrables **par an**. **Durant cette période votre salaire est bien entendu maintenu** et on ne peut vous demander de remplacer cette journée, même en cas de travail à temps partiel.

Pour obtenir votre congé, vous devez procéder à une demande individuelle de congé (vous trouverez un modèle ci-dessous à recopier sur papier libre). **Cette demande doit être envoyée** au recteur par la voie hiérarchique (votre chef-fe d'établissement), **au moins un mois avant la date du stage : le 18 février**

En cas de refus contactez nous. **N'attendez pas nécessairement une réponse car au bout de 15 jours, votre demande est approuvée implicitement.**

Modèle de demande

« Lieu », le ***

Mme/M. le recteur
s/c du chef d'établissement du collège/lycée ***

Mme/M (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour 1 jour (selon besoin dans votre emploi du temps), en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation « AED : connaître ses droits », qui se déroulera le jeudi 18 mars, à Marseille, stage déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (144 Bd de la Villette 75019 PARIS).

Signature :

Programme du stage

Jeudi matin:

- **9h > accueil café**
- **9h30 > début du stage** / présentations
- **10h > formations sur les droits des AED / VAE** / aides sociales / contrats / renouvellement / droits syndicaux / temps de travail / **primes REP** / période d'essai
- **12h > pause déjeuner**

Jeudi après-midi

- **13h30 > états des lieux des conditions de travail des AED**
- **14h30 > quelles revendications construire collectivement ?**
Présentation de la «campagne Prime REP pour les AED».
- **15h30 > comment obtenir de nouveaux droits ?**
- **16h30 > fin du stage**

Prévenez nous de votre participation

Ecrivez à **sudeduc13@sudeducation.org** avec l'objet: «stage AED SUD» en précisant vos nom et prénom, votre numéro de téléphone et votre mail ainsi que votre établissement d'exercice ou en vous inscrivant directement sur notre site.